



## MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

### AVIS PUBLIC

#### Dépôt du rapport financier des auditeurs externes.

Conformément à l'article 176.1 du code municipal,

AVIS est donné que, lors de l'assemblée régulière du conseil qui aura lieu le 20 avril 2020, le rapport des auditeurs externes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 sera déposé.

DONNÉ à Entrelacs, ce 17<sup>e</sup> jour de mars 2020.

Hugo Allaire,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Entrelacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17<sup>e</sup> jour de mars 2020, entre 9 h et 16 h.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de mars 2020.*

Hugo Allaire,  
Directeur général et secrétaire-trésorier